

**J.A. 1000 Lausanne 1**

Hebdomadaire romand  
N° 424 13 octobre 1977  
Quatorzième année

Rédacteur responsable :  
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc  
Abonnement  
pour une année : 48 francs

Administration, rédaction :  
**1002 Lausanne, case 2612**  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré ce numéro :  
Rudolf Berner  
Claude Bossy  
Jean-Daniel Delley  
René Duboux  
Yvette Montangero

424

# Domaine public

## L'incohérence, principe constitutionnel

*Pour le Conseil national, l'initiative du Parti du travail est donc nulle car elle ne respecte pas le principe de l'unité de matière. Et l'on voit difficilement le Conseil des Etats, « conscience juridique » de ce pays, être d'un avis opposé. D'autant moins qu'il s'agit d'abord et avant tout d'un problème politique.*

*Que signifie en effet l'unité de la matière pour le gouvernement ?*

*Reportons-nous aux textes officiels ! L'unité de la matière tient dans le groupement, dans une même initiative, de buts et d'exigences objectivement liés. On admirera l'utilisation adroite du terme « objectivement » qui permet aux autorités de rejeter au nom du libéralisme les demandes contenues dans l'initiative du Parti du travail qui elles, se réfèrent à une conception marxiste de l'économie...*

*Bref, l'initiative contre la vie chère et l'inflation ne sera pas soumise au peuple !*

*Le Conseil fédéral a-t-il eu peur ? C'est peu probable. Il n'en demeure pas moins que les communistes avaient le droit de provoquer ce débat que les autorités s'apprêtent aujourd'hui à escamoter après un petit tour de débats devant les Chambres.*

*En créant ce précédent, ce que gouvernement et parlement ont voulu éviter, ce sont les initiatives-programmes. Voilà une des explications du raidissement officiel que l'on n'a pas assez développée.*

*Il est vrai que la Constitution fédérale a été complétée pièce après pièce depuis 1848 au gré des besoins. Et maintenant, le Conseil fédéral se retranche derrière ce fait — qui n'est pas contestable — pour prétendre que chacun des articles, historiquement datés, mais qui forment une matière (par exemple, les articles économiques) doit être modifié séparément. Cette position est absurde et érige l'incohérence au rang de principe constitutionnel !*

*Cette attitude est en définitive conservatrice et très caractéristique d'une politique de droite : séparer, isoler les éléments d'un problème pour mieux l'ignorer.*

*Prenons l'exemple de l'énergie ! Une politique cohérente de l'énergie, ou une politique cohérente dans ce domaine nécessite des actions à plusieurs niveaux; entre autres, la compétence fiscale pour lutter contre le gaspillage, la compétence en matière de constructions pour favoriser les économies, la compétence en matière de production pour éviter la concurrence entre les sources d'énergie (concurrence qui actuellement n'aboutit qu'à développer la consommation). On voit qu'inévitablement le débat, pour être ancré dans la réalité, doit se développer dans des directions multiples et qu'une intervention populaire sur cette matière ne pourrait que recouvrir plusieurs objets...*

*La déclaration de nullité de l'initiative du Parti du travail est une grave défaite. Un précédent dangereux qui déborde largement le cadre de cette seule proposition communiste. C'est la capacité de la collectivité à intervenir sur tous les tenants et aboutissants d'un problème et donc sa capacité d'agir qui est en jeu.*

### DANS CE NUMÉRO

**P. 2 :** Edition, Zoé ou l'amour des livres; **p. 3 :** Le carnet de Jeanlouis Cornuz : Vieilles blessures — Dans les kiosques : Dossiers économiques; **pp. 4-5 :** Régions jurassiennes : apprendre à se passer de l'horlogerie — Annexe : Un séisme économique et social; **pp. 6-7 :** Un manifeste pour la démocratie syndicale — Les statuts et la pratique; **p. 8 :** Aménagement du territoire : la tour de Babel — Point de vue : La loi et le nombre.

## Zoé ou l'amour des livres

Un garage et des caves dans une maison-chalet sise sur un terrain promis à la construction dans le beau quartier de Champel. Sur la porte du garage, une carte de visite : éditions Zoé. Et ces mots au crayon-feutre : nous sommes au garage. Une composeuse, une presse offset, un massico, une plieuse, tout le matériel est d'occasion. Un investissement de 30 000 francs. Quatre jeunes femmes, qui n'avaient de formation ni dans l'édition ni dans l'imprimerie, ont greffé la révolution de l'offset sur leurs nostalgies des années 60. Enfin elles pouvaient créer une petite unité indépendante d'édition, apprendre les gestes et les démarches de l'artisanat. Et surtout assumer toutes les étapes de l'élaboration d'un livre : recherche de textes, contrat, mise en page, impression, diffusion. Sans division du travail, car chacune peut assumer toutes les tâches et garder un rapport intime avec le sens de ses activités.

L'édition française du livre de Nicolas Meienberg, *Reportages en Suisse* a soudain rendu célèbre Zoé en 1977. Au premier tirage de 2000 exemplaires a succédé bientôt un deuxième de 4000. Un succès de librairie puisque le livre a figuré longtemps au hitparade des libraires de Suisse romande.

L'édition originale, propriété d'une maison allemande, date de 1974. Pour Zoé, une fois le contrat signé, le pari était difficile : les organismes suisses officiels ayant refusé des subventions pour une traduction les quatre éditrices encore inconnues ont dû compter sur leurs propres forces. En un temps record, elles ont trouvé des collaborateurs et publié une version française remarquable. C'est ainsi que l'un des seuls écrivains suisses qui parle de ce pays sans faire de littérature et dans une langue populaire a été révélé au public romand par une petite unité d'édition.

Articles de presse, reportages divers, on a écrit au moins autant, en Suisse romande, sur Zoé que sur le livre de Meienberg. Il est vrai que les qua-

tre éditrices ont du charme et que leur entreprise fait rêver. Même si elles ne respectent pas les règles strictes de la mise en page et de l'art typographique. Certains critiques n'ont pas manqué de relever ces défauts qui donnent plutôt du caractère au texte (ici, rires dans l'atelier de l'imprimerie Fawer, responsable de la composition et de la mise en page de DP. Réd.).

---

*Editions Zoé, case postale 115, 1211 Genève 25  
Déjà parus :*

- *De la misère en milieu étudiant (réédition).*
- *Histoire de triche. Michèle Katz et Jean-Pierre Bastid.*
- *Permutations. Carnets d'une exposition. Laurent Wolf.*
- *Voyage au petit continent. Claire Wolf.*
- *C'est la vie. François Cochet.*
- *Entailles. Charlotte Wydra.*
- *Reportages en Suisse. Nicolas Meienberg.*
- *Dessins. Michèle Katz.*
- *Dessins Posters. Alain Mermoud.*

---

Mais cette célébrité est parvenue jusqu'aux oreilles du propriétaire de la villa-chalet. Qui en personne s'est déplacé pour visiter les lieux qui en fait étaient sous-loués. Sans doute a-t-il imaginé que leurs activités étaient subversives : les éditions Zoé ont reçu leur congé pour la fin de cette année.

Editions militantes ? Non, tous les genres figurent au catalogue : des nouvelles, des dessins, un récit, des histoires, des livres pour les enfants, une réédition d'un texte introuvable des années 60 « de la misère en milieu étudiant ». Mais des directions constantes : recherche de l'expression, d'une vision différente de la vie, d'une libération. Et une volonté de faire connaître des auteurs inconnus, en particulier suisses alémaniques.

Le prénom de Zoé évoque-t-il des intentions féministes ? Tout au plus des résonances mais pas de projet systématique. Alors l'emblème de Zoé, c'est vraiment le « pied » ? C'est plutôt le plaisir, une recherche d'équilibre et de plénitude.

Plaisir de lire, d'éditer, d'imprimer, de diffuser. Quel travail ! Les quatre jeunes femmes des éditions Zoé ont fait l'apprentissage de tous ces métiers sur le tas. Un jour elles espèrent pouvoir en vivre. Pour l'heure, elles doivent travailler à temps partiel pour maintenir quelques revenus fixes et ainsi assumer les risques de la profession. Les éditions Zoé vont bientôt déménager. Optimistes et souriantes, les éditrices prévoient d'autres investissements techniques. Elles poursuivront leurs travaux d'impression — affiches, brochures —, leurs activités salariées, leur programme d'édition : une série de livres pour enfants par Anaïs Biais-Crouton. Parmi les projets, un livre qui ne fera pas plaisir à tout le monde et qui est annoncé pour l'année prochaine : « Le journal d'une femme de chambre dans la bourgeoisie romande des années 20 ».

### LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

## Vieilles blessures

Emission sur le crime de Payerne...  
Emission sur l'« affaire » Kappeler...

« Je témoignerai si je dois témoigner  
je dirai à tous  
si je dois le dire  
que les vieilles blessures  
ne se referment jamais.  
Ce que le couteau ouvre  
ne se referme jamais.  
La douleur est là  
elle prend parfois  
la couleur d'une saison  
mais c'est la souffrance  
qui vit dans cette blessure.  
S'il faut témoigner  
je dirai que la nuit  
les yeux — ouverts —  
je regarde par les yeux de l'âme  
mes blessures, mes vieilles blessures. »

C'est un poème intitulé *Témoignage*, de Pierre Katz. Extrait de son dernier recueil, *Angoisses*, aux éditions Saint-Germain-des-Prés.

J'y songeais en regardant à la TV les émissions consacrées au « crime de Payerne » et à Kappeler. Pierre Katz est l'un des rares Juifs rescapés du camp de Bergen-Belsen. Il est l'un de ceux qui ont pu se réfugier en Suisse — malgré M. Rothmund, chef de la Police fédérale, et quelques autres.

### Aucun danger

« Néo-nazisme en République fédérale ? Aucun danger ! » répétaient à l'envi les invités de l'émission Kappeler, qui citaient des chiffres en vérité insignifiants des adhérents de l'extrême-droite. Je n'en doute nullement, et ce n'est pas l'extrême-droite qui m'inquiète, mais ceci :

— Outre Schleyer, dont je rappelais (DP 422) les états de service ici-même, Franz Josef Strauss n'a occupé que des postes insignifiants dans le parti national-socialiste — n'empêche ! — mais sa femme, née Zwicknagel, a investi sa fortune dans l'entreprise d'un certain docteur Ries, lequel fut fonctionnaire de la Gestapo dès 1936 et sut étendre sa petite affaire (120 employés avant) par des « arianisations » judicieuses (plus de 10 000 employés après). Ajoutons qu'il dirige le journal « Bayern-Kurier », qui fut financé jusqu'en 1972 par le magnat de l'industrie lourde Flick (non ! ce n'est pas un gag !), ami personnel du Reichsführer des SS Himmler.

— De son côté Kurt-Georg Kiesinger, ancien premier ministre, aujourd'hui avocat, fut membre du parti de 1933 à 1945, occupant des postes relativement importants au Ministère des Affaires étrangères, département de la propagande. Condamné par les Alliés à 18 mois d'internement...

Tout au contraire, l'émission consacrée au crime de Payerne tendait à montrer que l'antisémitisme est toujours possible, chez nous aussi... Et je ne puis m'empêcher de penser qu'il prend quelquefois le visage d'un « anti-israélisme »...

J. C.

## DANS LES KIOSQUES

### Dossiers économiques

*Le principal hebdomadaire économique suisse est, sans conteste, la « Schweizerische Handels Zeitung », qui porte, on ne sait pourquoi, un sous-titre français « Revue commerciale et financière suisse ». Il ne s'agit pas d'un journal « critique », bien au contraire. Il est au service de l'économie et on le remarque facilement, mais son avantage, pour le lecteur, même peu conformiste, réside dans le volume d'informations qu'il livre semaine après semaine.*

*Depuis le début d'octobre, cet hebdomadaire publie, toutes les deux semaines, un magazine économique (Wirtschaftsmagazin) consacré à des matières moins sévères : la mode, les voyages, en bref les « récréations » du manager. Le premier magazine est peu convaincant. S'agirait-il d'un essai de réponse anticipée et précitée au magazine économique « Bilan » que l'entreprise Jean Frey lancera en novembre sur les restes de la « Wirtschaftsrevue » qui n'a jamais véritablement réussi à décoller ? L'avenir dira qui l'emportera.*

*Notons pourtant dans le magazine économique de « SHZ » (c'est l'abréviation courante de la « Schweizerische Handels Zeitung »), un article bien documenté sur la manière de préparer un voyage à l'île de Bali et l'interprétation qu'il faut donner aux prospectus des agences de voyage pour cette île...*

### Des chiens aux enfants

— *Puisque nous feuilletons les journaux économiques, citons la « Schweizerische Finanzzeitung » (40) qui publie en première page une chronique de son collaborateur « Kapp » intitulée « Les chiens prospères ». L'article commence par la reproduction légèrement modifiée d'un prospectus de Ciba-Geigy. Le prospectus authentique s'adresse aux propriétaires de chiens pour leur proposer une nourriture diététique pour leur petit « chéri ». Le journaliste bâlois a remplacé « chien »*

*par « enfant », « propriétaire de chien » par « parents », jusqu'à donner l'impression à la lecture qu'il s'agissait d'un produit pour enfants trop bien nourris.*

— *« Tat » continue de publier sa série d'articles sur la terreur et l'Etat. A la date où nous rédigeons cette chronique, 13 personnalités ont déjà donné leur avis.*

— *Le magazine hebdomadaire de la « Basler Zeitung » s'ouvrirait, ce dernier week-end, sur trois pages consacrées à la condition des détenus et aux établissements pénitentiaires dans notre pays (compte-rendus d'études diverses, notamment celle du juriste Martin Clerc).*

### Pro Fribourg : inventaire photographique

— *Au long de ses livraisons régulières, le trimestriel « Pro Fribourg » (Stalden 14, 1700 Fribourg) poursuit son déchiffrement de l'urbanisme de la cité des bords de la Sarine. Dans le numéro de septembre, une enquête intitulée « Circulation et cadre de vie » (le ton : « Jusqu'à maintenant, à Fribourg, quand on parlait « aménagement », nos autorités pensaient « circulation ». Si bien qu'à défaut d'un plan d'aménagement on a eu une succession de plans de circulation, aussitôt abandonnés dès qu'ils venaient au jour »). A l'appui de la démonstration, des photographies illustrant l'emprise de la voiture sur l'espace dans la ville de Fribourg.*

*Autre entreprise remarquable menée dans les colonnes de ce périodique, un « inventaire photographique » de certains lieux, de certaines rues. Là, un saisissant raccourci (à travers une douzaine de documents) de la transformation subie par la « rue des Forgerons », du milieu du siècle passé à nos jours.*

### Une tribune des lecteurs

*A l'occasion de ce numéro, à noter l'inauguration d'une « tribune des lecteurs » dont les rédacteurs de Pro Fribourg précisent à l'avance la direction qu'ils voudraient lui voir prendre, par le biais d'une dizaine de questions qu'ils posent à leurs correspondants éventuels.*

## Régions jurassiennes: apprendre à se passer de l'horlogerie

« On entend par région un ensemble important et cohérent de portions de territoire sises dans un ou plusieurs cantons. Sont réputées régions dont l'économie est menacée, celles dont l'économie est axée sur une seule branche industrielle, celles où des pertes considérables d'emplois se sont produites ou sont à prévoir ou celles qui souffrent d'un degré élevé de chômage ». Voilà une définition dont la simple lecture ne fera certes pas hurler d'enthousiasme ! Elle mérite pourtant que l'on s'y arrête un instant, surtout si l'on sait que, telle quelle, elle est la clef de voûte du projet d'arrêté fédéral concernant « l'aide subsidiaire au financement en faveur des régions dont l'économie est menacée », un arrêté concocté en fait depuis novembre 1975 au sein d'un groupe de travail — pondéré à l'helvétique — intitulé « Problèmes des régions horlogères », un arrêté qui pourrait faire date en matière de politique économique dans notre pays. Expliquons-nous !

### L'enjeu régional

S'il est un phénomène que le ralentissement de la marche des affaires a mis en lumière, c'est bien le déséquilibre régional à travers le pays. Au point qu'aujourd'hui, il est impossible de l'éluder, que l'on réfléchisse à l'organisation de la santé ou aux problèmes scolaires, pour ne citer que ces deux exemples particulièrement frappants. Jusqu'ici la croissance économique quasi-générale masquait l'enjeu, mais progressivement la faiblesse du pouvoir attractif des régions les plus faibles s'est crûment révélée, avec les répercussions que l'on commence à connaître, telles les distorsions sur le marché de l'emploi.

Sans aller plus loin, et pour simplifier, il apparaît que de telles conditions économiques et sociales imposent une alternative : continuer à s'en remettre aux lois du marché, c'est creuser inexorablement les différences; mais tenter de réagir, c'est se heurter à des obstacles tant politiques que législatifs : bases légales pratiquement inexistantes

pour une politique de développement régional, opposition farouche des détenteurs du pouvoir économique à toute mesure pouvant menacer les positions acquises à travers villes et campagnes, fut-ce par une redistribution des chances de développement.

### Un pas en 1975

Malgré tout, en été 1975, on fait un pas dans la direction d'une des plus réelle solidarité avec les régions les plus défavorisées : c'est la mise en vigueur des dispositions concernant l'aide aux investissements dans les régions de montagne. Les retombées de cette « innovation », on les verra mieux lorsque se concrétiseront les travaux entrepris, notamment dans les régions Centre-Jura et Jura-Nord.

Aujourd'hui, le projet né des études du groupe de travail « Problèmes horlogers » semble poursuivre, dans le choix de la cible et celui des moyens, sur la lancée de la loi sur l'aide aux régions de montagne : « grosso modo », on peut voir dans le texte publié à la fin du mois d'août, l'amorce d'une politique différenciée du crédit. C'était sans doute un minimum pour tenter de donner des armes à des régions dépendantes d'une horlogerie en perte de vitesse depuis des années, la crise du pétrole ayant surtout agit là comme un révélateur (Rappel. L'électronique, si elle sauvera peut-être l'horlogerie classique, ne sauvera certainement pas les travailleurs de l'horlogerie : le passage à cette nouvelle technique diminuera encore le nombre des postes de travail à disposition, même si les experts s'accordent à prévoir qu'en 1980 60% de la demande totale de montres, soit 30 millions de pièces, portera sur les montres électroniques).

### Autre chose que l'horlogerie

Le principe du dispositif proposé : il n'est pas question ici de s'entremettre pour « sauver l'horlogerie » dont la concentration devrait se pour-

suivre par ailleurs, mais bien plutôt de favoriser la naissance d'une base différente de développement pour les régions concernées. Dans le texte : « (...) L'aide fédérale aura la forme d'une aide subsidiaire au financement de mesures que l'économie privée prend, de sa propre initiative et sous sa responsabilité, pour créer des emplois dans les régions en questions; dans ce contexte, il s'agit de reconversions, d'extensions ou de créations d'entreprises qui contribuent ainsi par leurs innovations ou leur diversifications à résoudre les problèmes régionaux de l'emploi; ce n'est pas la conservation des structures qui est visée, mais au contraire leur adaptation aux nouvelles conditions du marché ».

Les modalités de l'action envisagée sont déjà connues : on prévoit une aide sous forme de réduction d'intérêts sur les crédits accordés par les banques pour les investissements, ainsi que l'octroi de cautionnements pour garantir ces crédits; coût pour la Confédération : trente millions, répartis sur dix ans, qui devraient permettre de favoriser un volume d'investissements total de plus de 700 millions; chaque demande sera examinée par une commission consultative regroupant les milieux intéressés.

### Le progrès

Le diagnostic d'une des parties en cause, la Ftmh, représentée aux discussions préliminaires par Gilbert Tschumi (« Lutte syndicale » du 7 septembre) : (...) « Lorsqu'il entrera en vigueur, cet arrêté permettra aux entreprises qui ont les atouts techniques pour sortir d'une tradition paralysante de surmonter des échéances difficiles et de se développer dans des produits de pointes sans sacrifier leur indépendance. Encore faudra-t-il le vouloir et ne pas faire la fine bouche. Car cet arrêté ne fera pas de miracles. C'est un outil ».

De l'aide aux régions de montagne à l'aide aux régions dont « l'économie est menacée », on comprend que le « progrès » est peut-être plus important qu'il n'y paraît au premier abord : surtout parce que en envisageant une action sur le crédit,

on projette d'infléchir directement la marche des ménages industriels. On ne pavoisera pas encore, et ce pour trois raisons importantes :

— Il reste que le filtre principal de l'aide demeure bancaire : dans l'organisation des tâches de contrôle et d'examen des demandes, ni la Confédération, ni les Cantons n'ont voulu, ou pu, se donner vraiment les moyens pratiques de contrebalancer les appréciations des projets qui seront fournies par les spécialistes des banques. On veut croire que les intérêts régionaux, qui ne passent pas toujours par les canons de la rentabilité financière et économique telle que la conçoit le monde bancaire (la dépendance des régions horlogères face aux fabricants de montres aurait-elle pu se fortifier à ce point sans que les banques y soient pour quelque-chose et y trouvent leur intérêt ?) seront préservés.

#### Concession aux banques

— Il reste aussi que l'on a renoncé, en cours de négociations au véritable instrument de promotion industrielle qui s'imposait : un institut mixte de financement aurait pu concurrencer les banques sur leur propre terrain; on sait que les banques se défendent de faire de la politique structurelle, elles n'en conditionnent pas moins, par toute leur activité — mais sans plan d'ensemble... ce qui évite probablement de parler de planification ! — le développement économique au niveau régional (pour ne parler que de celui-là). Faudra-t-il que sonne un autre signal d'alarme, encore plus inquiétant que celui qui retentit dans les montagnes jurassiennes pour que l'on s'attaque à ce problème ? — Il reste enfin que les mesures envisagées peuvent n'être que transitoires... Dans le texte : « Le Conseil fédéral reçoit pouvoir de suspendre, avant l'échéance légale, l'octroi de nouvelles aides subsidiaires au financement; cette disposition montre clairement que le présent arrêté fédéral constitue une mesure essentiellement destinée à lutter contre les fléchissements les plus graves de l'emploi ». On découvre aussi là, clairement, la fragilité d'une construction qui doit encore passer

le cap des débats parlementaires où pourraient se conjuguer des oppositions à l'antienne des « économies à tout prix » (on sait que les slogans distillés par la droite sur ce thème cachent mal une volonté d'imposer des « sacrifices » que ne mettent pas en question les privilèges acquis), à l'antienne du libéralisme, à l'antienne des égalités de traitement entre cantons.

#### ANNEXE

### Un séisme économique et social

*Depuis le début de la « crise », 18 000 postes de travail supprimés dans les régions horlogères. Le constat d'échec est impressionnant : l'horlogerie s'essouffle, et aussitôt des régions entières s'anémient.*

*Le phénomène est connu, quelques chiffres néanmoins : pour la Suisse entière, les personnes employées dans l'industrie horlogère représentaient en 1970 2,9% de la population active totale, et dans le secteur industriel, 7% du total (1976); en revanche, dans les cantons horlogers les pourcentages s'établissaient comme suit*

	% de la population active	% de la population du secteur industriel
Neuchâtel	24,4	47,5
Soleure	12,4	19,6
Berne	7,4	17,9
Bâle-Campagne	3,5	6,5
Genève	2,4	11,5
Vaud	2,3	6,6

*Et encore, les calculs ci-dessus ne prennent-ils pas en compte toute la sous-traitance horlogère, et ne reflètent-ils pas assez clairement la dépendance des régions concernées — Jura et pied du Jura pour le canton de Berne, La Chaux-de-Fonds et Le Locle dans celui de Neuchâtel, le district de Lebern dans celui de Soleure — face à une hor-*

*logerie toute-puissante sur le marché du travail, eu égard à ce qu'il est convenu de nommer l'effet multiplicateur des emplois dans l'industrie. Des recherches menées sur ce thème aux Etats-Unis ont montré que 100 emplois dans l'industrie amenaient dans une région donnée 360 habitants supplémentaires, 3 nouveaux magasins de vente, 100 ménages en plus, 97 nouvelles voitures, 330 000 dollars de chiffre d'affaires en sus dans le commerce de détail, 91 écoliers supplémentaires, 65 nouveaux employés dans le secteur tertiaire (dans les régions horlogères, le pourcentage de la population active occupée dans le tertiaire est faible, un tiers environ, face à celui que l'on note dans l'ensemble de la Suisse, 44%), et une demande importante en équipements collectifs.*

#### Une part du gâteau de plus en plus mince

*On mesure donc l'ampleur du séisme qui a secoué les dites régions ces quelques dernières années si l'on sait que*

*— entre 1974 et 1976, les exportations de montres suisses ont diminué en nombre de pièces de 26,4% et de 20,1% en valeur (le renversement de tendance observé au premier trimestre 1977 ne semble pas assez marqué pour que l'on puisse parler d'autre chose que d'une stagnation),*

*— la part de la Suisse au marché mondial de l'horlogerie ne cesse de diminuer : 50% en 1950, 41% en 1970, environ 30% en 1976 (sur le marché des montres électroniques, la part de la Suisse n'a pas dépassé 7% l'an passé),*

#### Nouveaux marchés illusoire

*— les nouveaux marchés qui apparaissent en Afrique et en Asie ne permettront pas de compenser la baisse de la demande sur les territoires de vente traditionnels, Europe, Amérique du Nord et du Sud notamment,*

*— la carence manifeste dans le domaine de l'exploitation des résultats de la recherche au niveau*

● SUITE ET FIN AU VERSO

## Un séisme économique et social SUITE ET FIN

industriel creuse constamment l'écart entre les producteurs suisses et leurs concurrents étrangers, souvent — au moins pour les plus puissants d'entre eux — organisés verticalement et de ce fait en mesure de mettre très rapidement sur le marché le résultat de leurs recherches.

— les structures de vente et de production de l'industrie horlogère suisse, nées et fortifiées dès les années trente et jusqu'aux années soixante, se révèlent inadéquates aujourd'hui et paralysent en quelque sorte des entreprises qui devraient pouvoir se remodeler pour tenir compte des conditions économiques et sociales propres à la récession.

### Chômage considérable

Un des signes de ce séisme social est le chômage qui frappe les cantons horlogers, beaucoup plus considérable que dans le reste du pays. Et le nombre des chômeurs n'approche bien sûr pas celui des postes disparus; quelques points de repères pourtant :

### Personnes occupées et chômeurs dans les cantons horlogers (%)

	Les personnes occupées face au total suisse	Les chômeurs complets face au total suisse	Les heures de travail perdues (chômage partiel) face au total suisse		
	1970	4.76	4.77	4.76	3.77
Neuchâtel	2,9	5,9	3,2	7,2	9,4
Soleure	3,7	6,0	5,6	11,3	5,7
Berne	15,4	17,8	18,8	22,7	30,0
Bâle-Campagne	3,3	4,1	4,6	2,8	4,1

Et sur ce plan la situation n'est pas en voie d'amélioration. Une enquête sur l'évolution de l'emploi, menée au printemps 76 par l'OFIAMT, laquelle est du reste ici moins pessimiste que d'autres spécialistes consultés sur le même sujet, permet de prévoir qu'il y aura, d'ici 1980, dans l'industrie horlogère, « une nouvelle diminution des emplois de 30% au bas mot ».

## Un manifeste pour la démocratie syndicale

L'apparition au grand jour d'un courant divergent à l'intérieur de la Fédération suisse des travailleurs de la métallurgie et de l'horlogerie doit surprendre : quoi de plus monolithique, au fil des ans, dans le paysage politique helvétique que la puissante FTMH (jamais, ou si rarement, de « fausses notes » dans l'organe officiel du syndicat, « La Lutte syndicale »).

L'avantage : à l'occasion de tous les débats importants de la vie économique et politique suisse, le poids considérable des « voix autorisées » émanant de la plus puissante des composantes de

l'Union syndicale suisse qui représentent des dizaines de milliers de travailleurs et qui s'expriment sans qu'aucun signe ne permette de douter de leur représentativité.

A la clef, une indéniable simplification des rapports entre « partenaires sociaux », garants de la « paix du travail ».

### Le pouvoir des permanents

Sous-jacent, un pouvoir impressionnant concentré entre les mains des permanents de l'organisation, mandatés par celle-ci et responsables certes devant les instances représentant les membres affiliés, mais aussi prisonniers des négociations au sommet et dépositaires privilégiés de l'information.

On le sait cependant depuis longtemps, au hasard d'incidents multiples mais toujours présentés comme des péripéties internes : à l'intérieur même du syndicat, l'équilibre est fragile, même s'il convient parfaitement à l'esprit du compromis helvétique. Le point faible : la position charnière des dirigeants centraux, accaparés par leurs tâches « gouvernementales » et polarisés sur la quête de solutions pouvant convenir à leur « partenaire » patronal. Et c'est là que le « Manifeste 77 », qui circule depuis la fin du mois d'août dans les sections de la FTMH, enfonce le coin principal !

### Pour des débats démocratiques

Nous citons : « Dans l'immédiat, nous voulons que les options soient prises dans notre syndicat par les seuls travailleurs, élus démocratiquement; nous pensons que des décisions importantes, qui ont déterminé la ligne politique de notre syndicat, telles que les prises de position sur le deuxième pilier, l'initiative sur la participation, la TVA, n'ont jamais fait l'objet d'un débat démocratique à la base. Et que, dans tous les cas, elles ont été prises à l'encontre des intérêts des travailleurs ». On admettra, pour être juste, que la plupart des formations politiques trouveraient des raisons à engager en leur sein la réflexion sur la formation de la décision politique, ici proposée à la direction de la FTMH.

### Un double enjeu

Mettant en cause l'organisation interne de la FTMH, les signataires du « Manifeste 77 » pèseront donc inévitablement sur l'ensemble des rapports entre « partenaires sociaux ». Ce double enjeu impose l'ouverture d'un large débat dont on ne comprendrait pas qu'il puisse être réduit à un règlement de comptes internes. Et ce d'autant plus que, se situant politiquement, les signataires du texte — qui proclamant vouloir œuvrer à l'intérieur du syndicat — mettent l'accent sur deux grands thèmes, tout à fait impossibles à passer sous silence dans une réflexion renouvelée sur la pratique syndicale. Citons encore :

1. « Tout en défendant les intérêts immédiats des travailleurs, le syndicat doit abandonner sa reconnaissance implicite d'une économie animée uniquement par la recherche du profit. Nous voulons, en participant pleinement à l'action syndicale, établir dans le concret une société basée sur une véritable démocratie politique et économique : une société dans laquelle nous pourrions nous exprimer librement, prendre nos décisions en commun, libérer nos vies des chaînes de l'argent, écrire notre histoire à la première personne, être enfin des femmes et des hommes et non des instruments de production et de consommation ».

2. « Les relations de travail doivent être régies

## Les statuts et la pratique

*Les rédacteurs du « Manifeste 77 » illustrent de la façon suivante leur prise de position sur la démocratie à l'intérieur de la FTMH. Revenant sur l'esprit et la lettre des nouveaux statuts (datant de 1972) du syndicat, ils précisent entre autres : « (...) Il est incontestable que le Congrès de 1972, suivant les propositions d'une Commission ad hoc dite de « révision des statuts », a voulu donner à la FTMH un caractère plus démocratique et plus souple que ça n'était le cas auparavant.*

*D'une façon très schématique et théorique, selon ces statuts, chaque membre peut, au niveau de son groupe ou de sa section, faire valoir son point de vue et celui de ses collègues de travail; chaque section est représentée au Congrès et chaque région à l'Assemblée des délégués de la Fédération; il semble donc que les points de vue émis « à la base » devraient être présentés et discutés dans les législatifs de la FTMH et que le Comité fédératif et le Comité directeur devraient s'employer à exécuter les décisions prises par les délégués qui sont censés représenter tous les membres. Or, que se passe-t-il en pratique ?*

*Le président ou quelques membres influents du Comité directeur, parfois sans s'en rendre compte, impriment à la Fédération leur conception per-*

*par des conventions collectives et par la loi, sans pour autant devoir renoncer à nos droits fondamentaux tels que : la grève ou d'autres ultimes moyens de lutte, l'activité syndicale sur la place de travail, le droit de s'exprimer et d'être informés en toutes circonstances, notamment en utilisant la presse fédérative et les mass media ».*

*« La Lutte syndicale » restera-t-elle fermée à ces voix-là ? Les dépositaires du pouvoir syndical refuseront-ils d'engager le débat sur le fond ? Ce serait le signe que, comme le soulignent les rédacteurs du « Manifeste 77 », le courant ne passe plus.*

*sonnelle de l'action syndicale. A quelques exceptions près, le Comité directeur, constitué uniquement par les secrétaires centraux, suit le président ou ses membres influents. Le même Comité directeur, lequel agit selon les règles de la collégialité (c'est-à-dire en ne faisant pas état d'éventuelles divergences en son sein) fait partie « in corpore » du Comité fédératif. Ce Comité fédératif comprend, à deux ou trois exceptions près, des secrétaires ou employés de section, c'est-à-dire des subalternes des secrétaires centraux; ainsi, au niveau du Comité fédératif, un débat ouvert devient impossible en ce sens que si les secrétaires de section prennent position contre « leurs patrons », ils peuvent compromettre « leur carrière ».*

### Débats confidentiels

*Si on ajoute encore le fait inadmissible que les membres délégués au Comité fédératif sont tenus de garder (à l'égard de ceux qui les ont délégués) confidentiels la plupart de leurs débats et souvent les documents qu'ils reçoivent, le blocage de cet organe est achevé. Par ce processus, les options prises par le président ou les membres influents du Comité directeur passent la rampe du Comité fédératif (organe central de direction de la Fédération). Les décisions ainsi prises par des organes*

*qui ne devraient être qu'exécutifs sont transmises au Congrès et à l'Assemblée des délégués par deux voies « mystérieuses » et inconnues chez les militants : 1. la Conférence des secrétaires; 2. les Commissions d'industrie.*

*Ces organes, dont le premier cité se veut consultatif, ne comprennent que des fonctionnaires permanents. Ces derniers ont pour « devoir » de transmettre dans les sections, c'est-à-dire « à la base », les options prises par les organes directeurs et à la convaincre du bien-fondé des directives prises par le seul Comité directeur. Un président central de la FTMH disait aux secrétaires de section : « Votre devoir est de convaincre les militants que la ligne que nous nous sommes donnée est la bonne ! ».*

*Ainsi, la farce est jouée ! Le Congrès et les Assemblées de délégués ne deviennent plus qu'une parodie de démocratie par laquelle on entérine « l'alternative unique » proposée par les organes dits « exécutifs ».*

### A NOS ABONNÉS

Merci de nous avoir fait parvenir par certaines des noms et des adresses de connaissances qui pourraient s'intéresser à « Domaine Public » !

L'expérience nous a appris que c'était par ces contacts directs que nous avons le plus de chances d'augmenter la diffusion de notre hebdomadaire. Mais il reste évident que si l'un ou l'une d'entre vous avait une suggestion à faire à l'administration-rédaction de DP, et qui répondrait à notre souci permanent de favoriser le rayonnement du journal, nous l'accueillerions avec reconnaissance !

De même vos remarques critiques sur la formule actuelle de DP (fond et forme) nous aideraient certainement à faire « peau neuve » dans les meilleures conditions...

Dans l'attente de vos nouvelles !

## Aménagement du territoire : la tour de Babel

Avant même que la consultation des cantons et des « milieux intéressés » soit terminée (délai de remise des réponses : fin octobre), on apprend donc que tous les cantons ont « pour l'essentiel, donné leur approbation au projet de nouvelle loi sur l'aménagement du territoire ». Ce sont du moins les termes d'un communiqué publié à l'issue d'une réunion convoquée vendredi dernier par Kurt Furgler, et qui réunissait les représentants de vingt-deux cantons suisses.

Voici jetées les bases pour le nouvel envol d'un texte qui sera probablement discuté devant les Chambres à la session de printemps 1978. Joyeux présage, dira-t-on, que ce consensus intercantonal sur une mouture législative qui se révélait, à l'examen (cf. DP 417 et 419), n'être guère plus qu'un compromis laborieux à l'helvétique ! On peut cependant douter que l'accord enregistré aille beaucoup plus loin que l'expression générale d'une certaine satisfaction à voir la Confédération lâcher du lest dans un domaine controversé : outre qu'ils laissent nombre de points cruciaux dans l'ombre, les quarante articles soumis à l'attention des responsables cantonaux sonnent différemment, suivant la langue dans laquelle ils sont rédigés...

### Flou

Parmi d'autres, un exemple, pour les amateurs ! Le communiqué cité plus haut précise que « les participants ont spécialement salué la claire délimitation des compétences entre la Confédération et les cantons ». Or, précisément, le point cardinal de la coordination entre autorité fédérale et autorités cantonales est on ne peut plus flou à travers les versions française, allemande et italienne : « Richtplanung » devient planification directe en italien et tantôt « plans directeurs » ou « études générales en matière d'aménagement » en français... Chacun a probablement salué la « clarté » du projet dans sa propre langue !

### POINT DE VUE

## La loi et le nombre

Je suis loin d'approuver tous les principes philosophiques défendus par Lanza del Vasto, poète, disciple de Gandhi, moraliste et grand voyageur. C'est très grand, c'est très beau, mais c'est un peu triste.

Je n'approuve pas non plus toutes les règles qu'il a données à la Communauté de l'Arche, cet « ordre laborieux » installé depuis une quinzaine d'années dans l'Hérault. (Son refus quasi total de la technique — les moteurs en tous genres — me paraît ni justifiable ni justifié.) Mais l'une de ces règles — essentielle et représentative de l'esprit qui imbibe bon nombre d'entre elles — me semble être d'une lumineuse intelligence. Mieux que ça : elle s'imposait d'évidence; elle est la règle *de* l'intelligence.

Et que veut-elle, cette règle ?

Simplement ceci : que les décisions du Conseil (de la communauté) soient toutes prises à *l'unanimité*.

Ainsi, l'opinion d'un seul ne peut pas être écrasée, écartée automatiquement par celle de tous les autres. Un seul peut avoir raison contre tous.

### Interroger le silence

Et le texte de la règle dit encore : « *Quand l'unanimité ne se fait pas après le débat, on consulte le silence. Si le silence ne suffisait pas, on recourrait au jeûne jusqu'à ce qu'elle se fasse.* »

Bigre !

Voilà des gens qui prennent les décisions au sérieux !

Et c'est bien là une des plus belles combinaisons de mystique et de cybernétique que je connaisse ! L'Évangile et la fine fleur de la théorie de l'information (cf. H. Atlan. L'organisation

biologique et la théorie de l'information. Paris. 1972). Le respect d'autrui, de la pensée et de la conviction de l'autre ajouté à un processus de régulation et d'auto-contrôle !

A remarquer en passant que le processus de décision en question est celui-là même qui gère l'ordre biologique : qu'un *facteur limitant* s'interpose et le système est bloqué, provisoirement au moins.

Notez encore que les serrures *de sécurité* fonctionnent exactement sur ce principe : tant que tous les cliquets ne sont pas poussés, la clef ne tourne pas.

On voit ça tous les jours.

### Le fil d'une évidence

Par conséquent, entre le processus de décision utilisé à l'Arche, la mystique, les microprocesseurs, les serrures Yale et le code génétique court le fil d'une évidence : une décision est unanime ou elle n'est pas.

Bon. Imaginez maintenant que notre système politique se fonde sur ce principe. Chambres fédérales, parlements cantonaux et conseils communaux adoptent cette règle : on se met tous d'accord ou on jeûne...

Impossible.

Parce que la règle n'est applicable que dans de petites communautés, où les gens se connaissent et se respectent, visent un même but même s'ils proposent mille sentiers. C'est évidemment, beaucoup, beaucoup demander. Beaucoup trop. Nous continuerons donc, comme par le passé, à nous soumettre servilement à la règle la plus absurde et la plus imbécile qui soit : celle qui veut — sous prétexte de démocratie ! — que justice et vérité soient définies et *imposées* par le seul jeu des rapports de force numérique.

**Gil Stauffer**